



ZONE DE DISTRIBUTION : LACOSTE - FONTCHAUDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau est distribuée sans aucun traitement. Elle fait l'objet d'une restriction permanente compte tenu de l'absence de moyens de maîtrise de la qualité bactériologique. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. La collectivité envisage une interconnexion avec un autre réseau.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTCHAUDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 personnes sur 1 commune (LACOSTE). Le responsable des installations est : « CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 3 mg/L

Valeur maxi : 9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 40 %

Nombre de substances recherchées : 45

Valeur maxi : 0,153 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)

Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur maxi : 0,15 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 34,3 °f

Valeur maxi : 34,3 °f

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/06/2026

UDI 034008149

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.